

Morts au travail : les syndicats demandent des comptes au gouvernement

Jules Thomas

8–10 minutes

- [Emploi](#)
- [Conditions de travail](#)

En France, en 2021, environ un millier de personnes sont mortes en travaillant. Un collectif de familles de victimes et plusieurs organisations syndicales, dont la CGT, se sont retrouvés vendredi devant le ministère du travail pour réclamer des mesures fortes.

[Read in English](#)

Article réservé aux abonnés





« Alban est passé à travers un toit alors qu'il installait des panneaux solaires, le jour de ses 25 ans. Cette souffrance, tous les membres de notre collectif la vivent au quotidien, souffrance parfois due à des machines défectueuses, des manques d'équipement. L'entreprise de mon fils a été signalée sept fois à l'inspection du travail », témoigne Véronique Millot, vice-présidente du collectif « Familles stop à la mort au travail », qui réunit vingt familles de victimes d'accidents du travail.

A l'appel de différentes branches de la CGT, d'autres syndicats (SUD, Solidaires, FSU) et d'associations, quelques centaines de personnes se sont réunies, vendredi 28 avril au matin, devant le ministère du travail, dans le 7^e arrondissement de Paris, pour demander des comptes à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail.

Depuis 2003, cette journée organisée par l'Organisation internationale du travail a pour but de rendre hommage aux travailleurs morts ou blessés au travail, et de sensibiliser l'opinion publique à la prévention. Au total, 2,78 millions de décès sont dus chaque année aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, selon les Nations unies.

En 2021, en France, 693 accidents du travail mortels ont été

recensés dans les secteurs privé et agricole. Si l'on prend en compte les victimes de maladies et les travailleurs qui n'apparaissent pas dans les chiffres de l'Assurance-maladie (fonctionnaires, indépendants...), les estimations tournent autour d'un millier de morts.

« Sentiment d'impunité » de certaines entreprises

« La France a le bonnet d'âne au niveau européen, a rappelé Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT. Dans les métiers féminisés, du soin et du lien, les accidents explosent. Il faut renforcer les sanctions contre les entreprises qui ne respectent pas les normes de prévention. »

Parmi les revendications syndicales figure, en tête de liste, la reformation dans les entreprises des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Ils ont été remplacés en 2019 par des commissions au sein des comités sociaux et économiques. *« L'affaiblissement du rôle des CHSCT a généré un recul dans la prise en charge de la santé au travail par les syndicats »*, reconnaît Louis-Marie Barnier, sociologue du travail et syndicaliste CGT.

Il s'agit aussi de renforcer la médecine et l'inspection du travail. *« Beaucoup de choses passent sous les radars de la direction générale du travail et du ministère car il n'y a pas de remontées d'informations systématiques, par manque de moyens, estime Anthony Smith, responsable CGT au ministère du travail. Il y a 1 750 inspecteurs de contrôle pour deux millions d'entreprises et plus de vingt millions de salariés. »*

L'amélioration des conditions de travail passe aussi par des mesures concrètes pour limiter un « *sentiment d'impunité* » de certaines entreprises, en limitant notamment le recours à la

sous-traitance, à l'intérim et au travail détaché. Bernard Thibault, coprésident du Comité de suivi de la charte sociale des chantiers de Paris 2024, prend l'exemple des dispositions prises sur ces chantiers : « *Chaque grande entreprise du BTP y est responsable de la sécurité de ses personnels en interne, mais aussi de l'ensemble de la sous-traitance. On a mis en place un suivi précis, coordonné avec les représentants du personnel. Résultat, le taux d'accident sur les chantiers olympiques est quatre fois moindre par rapport à la moyenne du BTP. Quand on y met les moyens, les accidents ne sont pas une fatalité.* »

Développer la prévention

Plus tard dans la journée de vendredi, ces différents acteurs se sont réunis pour un débat à la Bourse du travail de Paris. C'est le lieu qu'a choisi la maire, Anne Hidalgo, à la même heure, pour rendre hommage à ces victimes du travail, en inaugurant une plaque commémorative. A l'initiative du groupe communiste, la Ville s'est engagée, en novembre 2022, sur un objectif « *zéro mort au travail* », et prépare une charte (qui n'a pas valeur de contrainte) d'ici à septembre, pour pousser les entreprises à aller plus loin sur la santé au travail et valoriser les bonnes pratiques.

Toujours autour de cette journée internationale, le gouvernement a évoqué le renforcement de son plan de lutte contre les accidents du travail graves et mortels, lancé début 2022. « *On ne peut pas accepter qu'au XXI^e siècle, on décède de son travail. J'en ai fait un combat personnel* », a déclaré Olivier Dussopt au *Figaro*, mercredi 26 avril. Le ministre du travail a confirmé la publication prochaine d'un décret rendant obligatoire l'information dans les douze heures de l'Inspection

du travail en cas d'accident du travail mortel.

Le ministre souhaite aussi développer la prévention : seront publiés sur les réseaux sociaux « *des retours d'expérience des accidents graves et mortels, afin de faire connaître comment il aurait été possible de les éviter* », tandis que les travailleurs détachés feront l'objet d'une campagne de prévention multilingue. Les 140 chantiers du Grand Paris Express, où cinq personnes sont mortes depuis 2020, seront mis à l'arrêt le mercredi 10 mai : les ouvriers vont suivre une journée de formation aux gestes de sécurité. Ces annonces peinent à convaincre les syndicalistes présents vendredi.

A l'approche du 1^{er}-Mai, la CGT a établi un lien direct entre le sujet du jour et la réforme des retraites. « *Au lieu d'agir contre la mort au travail, le patronat et le gouvernement veulent nous voler deux ans de vie* », a tonné sa secrétaire générale.

D'autres actions et débats sur la santé au travail se sont tenus partout en France, notamment à Rouen, Nantes, Lyon, Montauban ou Clermont-Ferrand.

[Jules Thomas](#)

[Contribuer](#)

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

Si vous utilisez ce compte à plusieurs, [passez à une offre](#)

[multicomptes](#) pour faire profiter vos proches de votre abonnement avec leur propre compte. Sinon, cliquez sur « » et assurez-vous que vous êtes la seule personne à consulter Le Monde avec ce compte.

- Vous ignorez qui d'autre utilise ce compte ?

Nous vous conseillons de [modifier votre mot de passe](#).

- Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

- Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

Lecture restreinte

Votre abonnement n'autorise pas la lecture de cet article

Pour plus d'informations, merci de contacter notre service commercial.